

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 122 (1977)
Heft: 5

Artikel: Exercice à double action sur le droit de la guerre
Autor: Mulinen, Frédéric de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344088>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exercice à double action sur le droit de la guerre

par le lieutenant-colonel EMG Frédéric de Mulinen

Dans son numéro d'octobre 1975, la *Revue militaire suisse* présentait une conception générale de cours sur le droit de la guerre, élaborée par l'Institut international de droit humanitaire de San Remo. Il s'agissait d'un enseignement de trente heures en une semaine.

L'Institut a mis cette conception à l'épreuve lors du premier Cours international sur le droit de la guerre pour officiers qu'il a organisé en juin 1976. Depuis lors, des variantes sous forme d'un enseignement condensé en six heures ont été étudiées et exécutées notamment à la Société militaire de Genève.

La fin de l'enseignement se déroule sous forme d'exercice à double action. Il s'agit de jouer les problèmes se posant, d'une part, entre un Etat belligérant et un Etat neutre et, d'autre part, entre deux Etats belligérants opposés et d'exercer le dialogue entre ces derniers, soit directement, soit par l'intermédiaire de tiers neutres (puissances protectrices, Comité international de la Croix-Rouge, Nations Unies et forces des Nations Unies, UNESCO pour les biens culturels).

La succession des événements doit amener les participants à saisir rapidement ce qui les concerne, et à faire ressortir le rôle des différents niveaux hiérarchiques et l'importance des relations interservices et interarmes.

L'exercice joué à Genève s'est déroulé selon le cadre suivant:

1. Organisation (fonctions jouées)

ALPHALANDE

Section

Compagnie

Bataillon

Régiment

Chars/artillerie/DCA

Division

BETALANDE

Section

Compagnie

Bataillon

Régiment

Chars/artillerie/DCA

Division

Camp PG
Commandant zone arrière
Commandant en chef
Gouvernement

Camp PG
Commandant zone arrière
Commandant en chef
Gouvernement

TIERS INTERMÉDIAIRES

Puissance protectrice
CICR
ONU
UNESCO
Troupes Nations Unies

2. *Situation initiale*

Les trois Etats: ALPHALANDE, BETALANDE et GAMMALANDE sont en état de paix, mais il y a une tension croissante entre BETALANDE et GAMMALANDE.

Des réfugiés toujours plus nombreux de BETALANDE se dirigent vers ALPHALANDE.

3. *Déroulement*

L'horaire du scénario est intentionnellement serré pour montrer la diversité des problèmes qui peuvent se poser et pour maintenir en haleine tous les participants.

Le minutage est seulement indicatif pour permettre au directeur de l'exercice de respecter le temps total qui lui est imparti.

4. *Scénario*

Heure	Evénement	Communiqué à:	
		ALPHA-LANDE	BETA-LANDE
2030	Hostilités ouvertes entre BETALANDE et GAMMALANDE; ALPHALANDE proclame sa neutralité (effets externes) et décrète l'état de neutralité (effets internes)		

Heure	Evénement	Communiqué à :	
		ALPHA-LANDE	BETA-LANDE
2034	Groupe de réfugiés (vieillards et petits enfants parmi eux) atteint la frontière et demande à pénétrer dans ALPHALANDE	Section	
2038	Patrouille de BETALANDE arrive à la frontière	Section	
2042	Avion étranger survole le secteur	Compagnie	
2046	Groupe local de Croix-Rouge d'ALPHALANDE veut apporter son aide aux habitants du village d'en face de BETALANDE qui est en flammes	Section	
2050	Avion militaire de BETALANDE est tombé. Il y a des morts, des blessés et des hommes valides	Batterie artillerie	
2054	Section infanterie de BETALANDE veut occuper une maison dans ALPHALANDE	Section	
2058	Compagnie infanterie de BETALANDE passe par extrémité du saillant de ALPHALANDE	Compagnie	
2102	Bataillon de BETALANDE appuyé par compagnie de chars s'installe dans saillant	Bataillon	
2106	Coup de main contre un PC de division de ALPHALANDE	QG division	
2108	ALPHALANDE déclare état de guerre		
2110	Commandant de compagnie demande feu artillerie pour détruire poste observation dans clocher église		Bataillon
2114	Section demande explosifs pour faire sauter réservoir d'eau du village		Compagnie
2118	Compagnie de ALPHALANDE a repris village Z et apprend que BETALANDE a emmené une partie de la population dans le territoire de BETALANDE	Bataillon	

Heure	Evénement	Communiqué à: ALPHA- LANDE	BETA- LANDE
2122	Délégué du Comité international de la Croix-Rouge demande de visiter camps PG de BETALANDE		Cdt en chef
2126	Maire de X Ville en ALPHALANDE demande de neutraliser partie E de la ville pour mettre population à l'abri des combats	Division	
2130	Commission médicale mixte se présente au camp PG 27 de ALPHALANDE	Cdt camp PG	
2134	Devant la menace de BETALANDE, le gouvernement régional propose de déclarer sa capitale « Ville ouverte »	Gouvernement	
2138	Message annonçant survol du territoire de BETALANDE par avion sanitaire d'ALPHALANDE transportant grands blessés		Batterie DCA
2142	BETALANDE progresse rapidement en direction du camp PG 12 et de l'hôpital militaire Q d'ALPHALANDE	Cdt zone arrière	
2146	Deux premiers chars de BETALANDE détruits au moment où ils atteignent les premières maisons de la ville ouverte		Compagnie chars
2150	Gouvernement ALPHALANDE demande rapatriement du personnel sanitaire d'ALPHALANDE capturé par BETALANDE		Gouvernement
2154	Sous-officier annonce: ai fait 4 prisonniers et je leur fais enlever des mines	Section	
2158	1 PG a tué un homme garde du camp PG Y de BETALANDE		Cdt camp de PG
2202	Chef de la police militaire de BETALANDE dans X Ville occupée: 6 civils capturés armes en mains		Cdt zone arrière

Heure	Evénement	Communiqué à :	
		ALPHA-LANDE	BETA-LANDE
2206	Combats dans Z Village: section BETA-LANDE capture 12 adversaires dont 4 sans uniforme		Compagnie
2210	Message d'une compagnie: pendant qu'elles occupaient Z Village, les troupes de BETALANDE se sont emparées de tous les vivres de l'épicerie	Bataillon	
2214	Commandant brigade d'ALPHALANDE: devant poussée de l'ennemi, je ne puis tenir mon secteur qu'en occupant le monastère R placé sous protection spéciale. Je vous demande de lever son immunité.	Division	
2218	Conseil de sécurité décide envoi de forces des Nations Unies; gouvernements de ALPHALANDE et BETALANDE ont accepté un désengagement. Le premier bataillon NU arrive dans son secteur.		
2222	Une jeep avec 4 hommes d'ALPHALANDE est surprise 200 m. à l'intérieur du secteur des Nations Unies	Section NU	
2226	2 ^e compagnie du bataillon NU trouve le village qui lui est attribué encore tenu par une compagnie de BETALANDE	Bataillon NU	

FdM